

Que je sache, il n'y a pas de sanction prévue et il appartient à l'individu de se conformer aux normes recommandées et annoncées par le premier ministre. Je suis convaincu que l'ancien ministre des Finances saura respecter ces normes.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'aimerais à nouveau adresser une question supplémentaire au leader du gouvernement et lui rappeler que la première lettre et le premier relevé de compte de M. Turner ont été envoyés une semaine après que les lignes directrices ont été communiquées au leader du gouvernement à la Chambre, en 1976.

J'aimerais en dernier lieu demander au leader du gouvernement, qui a fait l'éloge de M. Turner, si, étant donné la lettre que le premier ministre a envoyée en 1975 à M. Turner, au moment où ce dernier a démissionné de sa fonction de ministre des Finances et qui disait notamment: «Étant donné que votre démission ne provient pas d'un différend politique, je n'hésiterais pas, au cours des mois à venir, à faire appel à vos bons conseils», le gouvernement a effectivement demandé et reçu les bons conseils de M. Turner depuis le départ de ce dernier?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune idée des communications qu'on pu échanger le premier ministre et l'ancien ministre des Finances. Je ne vois toutefois pas l'utilité à ce moment-ci de poser des questions sur la correspondance entre un membre du gouvernement et un ex-ministre redevenu simple citoyen. Je ne vois pas ce que cela a voir avec l'administration du gouvernement du Canada.

● (1417)

L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DE L'ANCIEN MINISTRE DES FINANCES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'imagine que le gouvernement n'a pas les moyens de se payer les épîtres privées de M. Turner.

Dans sa dernière, qui est datée du 1^{er} décembre, M. Turner souligne qu'il a eu diminution de l'autorité et de l'indépendance traditionnelles du ministère des Finances et que les politiques gouvernementales en matière économique laissent de plus en plus à désirer. Il ajoute, par ailleurs, que le Conseil économique de Canada n'a rien fait pour améliorer la situation sur ces deux chapitres. Le vice-premier ministre accepte-t-il cette analyse? Dans l'affirmative, a-t-il l'intention de souscrire à ces communiqués des plus intéressants?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne puis certes pas souscrire aux vues exprimées dans ce communiqué, du moins si elles sont telles qu'elles m'ont été rapportées. Peut-être les disciples de leur auteur y trouveront-ils une utilité que je ne puis leur attribuer.

M. MacKay: Je suis désolé d'entendre cela, monsieur l'Orateur, car, semble-t-il, M. Turner s'emploie à miner le prestige du gouvernement en collaboration avec ce groupe dynamique au sein duquel il joue un rôle de conseiller. Comme M. Turner semble bien en avance sur le premier ministre dans certaines régions du pays, le vice-premier ministre reconnaîtra certes que le gouvernement en est réduit à se préoccuper davantage du problème de l'unité du parti libéral que de celui de l'unité nationale, et que le bill C-14 et la motion de clôture visent...

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INDUSTRIE DE L'ALIMENTATION ET DES BOISSONS—LA MODÉRATION DANS LA HAUSSE DES PRIX

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre est absent, j'adresserai ma question au ministre des Finances. Le premier ministre a déclaré hier à la Chambre que la hausse du coût de la vie était plus rapide que la progression des salaires. Le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité a confirmé aujourd'hui que les bénéfices avaient augmenté de 65 p. 100 en 18 mois dans le secteur de l'alimentation et des boissons. Voici ce qu'il a déclaré à ce sujet:

S'il subsiste encore certains doutes au sujet de la montée des profits, toutes les statistiques prouvent que l'industrie de l'alimentation et des boissons n'avait pas réalisé des bénéfices aussi élevés que ceux du premier trimestre depuis une quinzaine d'années.

Voici ma question. Hier, le premier ministre a exhorté les travailleurs et les syndicats à demeurer raisonnables dans leurs revendications salariales afin de ne pas obliger le gouvernement à rétablir éventuellement un système de surveillance. Le ministre compte-t-il convoquer les fabricants de produits alimentaires et de boissons dans son bureau pour leur conseiller vivement de bloquer leurs prix et même dans bien des cas de les diminuer en raison des profits énormes qu'ils ont réalisés cette année?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'appel lancé hier par le premier ministre vaut aussi bien pour le patronat que pour le salariat. Tout le monde doit se serrer la ceinture afin de permettre à l'économie canadienne de demeurer concurrentielle et de tirer parti du cours actuel du dollar canadien qui a amélioré la situation à cet égard. Il faut que le patronat suive le mouvement.

M. Nystrom: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé si lui ou le premier ministre allait convoquer les fabricants de produits alimentaires et de boissons dans son bureau pour les exhorter à être moins voraces. En effet, il y a exactement une semaine, on disait dans le *Financial Post* que les bénéfices de la société George Weston avaient fait un bond de 421 p. 100 cette année. Le ministre compte-t-il demander à ces sociétés de ne pas exagérer?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, au mois de juin, j'ai demandé à la Commission de lutte contre l'inflation d'examiner la situation dans l'industrie alimentaire. J'ignore quelle est la différence entre ce rapport et celui que j'ai reçu de la Commission, d'après lequel les bénéfices des entreprises d'alimentation ne sont pas excessifs. Je vais étudier cela. J'espère que dans l'intérêt du Canada, chaque secteur de l'économie fera preuve d'austérité afin que notre pays puisse continuer à affronter la concurrence.